

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) 1907/2006

Mélasse de betterave

Date de révision 16.01.2017

La mélasse est un aliment pour animaux et n'entre donc pas dans le champ d'application de la législation sur les produits chimiques.

1. Identification de la substance/mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial : penergetic b
Code de produit : 3000M – 3180M
Fabriqué par : Penergetic Int. AG
Romiszelgstrasse 1
CH- 8590 Romanshorn (Switzerland)

Description de produit

Nom de substance : Mélasse de betterave
Domaine d'application : Activation du sol
Date d'expiration : 18 mois à compter de la date de fabrication

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Company : Schweizer Zucker AG
Telephone : +41 32 391 6200
E-mail address : info@zucker.ch
Web : www.zucker.ch

2. Identification des dangers

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008[CLP/GHS]. La matière est classée comme non dangereuse au sens du règlement (CE) No. 1272/2008[SGH].
Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux lois nationales en vigueur.

3. Composition/informations sur les composants

Description :

La mélasse de betterave sucrière est un produit résiduel de la production de sucre à partir de la betterave sucrière.

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) 1907/2006

Mélasse de betterave

Date de révision 16.01.2017

La mélasse est un aliment pour animaux et n'entre donc pas dans le champ d'application de la législation sur les produits chimiques.

Caractérisation chimique : ca. 26-28% d'eau

ca. 42 % de sucre total

ca. 17 % de substances organiques non sucrées

Apparence/forme et odeur : Liquide brun foncé, sirupeux, à l'odeur caramélisée/précoce.

4. Mesures de premiers secours

Après inhalation : air frais

En cas de contact avec la peau : laver à l'eau tiède

En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux avec de l'eau pendant que la paupière est ouverte

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Aucune mesure particulière n'est requise car il n'est pas inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles :

- Aucun dans des circonstances normales, les planchers contaminés peuvent être glissant (risque de glissement).

Mesures de protection de l'environnement :

- Bio-dégradable, aucune mesure de protection particulière n'est requise.

Procédure de nettoyage/collecte :

- Recueillir mécaniquement, lier avec du sable si nécessaire et jeter dans des poubelles appropriées.

Si nécessaire, rincer à l'eau.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Non corrosif. Aucune mesure de précaution particulière n'est nécessaire.

Stockage :

Entreposer dans des cuves ventilées (acier, acier inoxydable, polyéthylène, PVC) à température extérieure.

Éviter la contamination microbiologique ou la dilution dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) 1907/2006

Mélasse de betterave

Date de révision 16.01.2017

La mélasse est un aliment pour animaux et n'entre donc pas dans le champ d'application de la législation sur les produits chimiques.

8. Limitation de l'exposition et équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :	Non requis
Protection des yeux :	Non requis
Protection des mains :	Non requis
Hygiène :	Non requis

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme :	liquide visqueux	pH: 7-9
Couleur :	Brun foncé	Point d'ébullition : > 100°C
Odeur :	Terreux/caramel, pas piquant	Point d'éclair : Sans objet
Densité (25°C) :	1,36 g/cm ³	Risque d'explosion : Sans objet
Viscosité (25°C) :	env. 3-400 mPa x s (cp)	
Décomposition thermique :	Commence aux environs de 60°C	
Solubilité :	Soluble dans l'eau	
Réactions dangereuses :	Les solutions diluées de mélasse peuvent commencer à fermenter et produire de l'éthanol et CO ₂ .	

10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : La combustion peut générer du CO₂ et de l'eau, composés azotés

Matières à éviter : Acides et bases forts, substances oxydantes

Stabilité microbiologique : Stable, à condition qu'il ne soit pas dilué avec de l'eau > 5 %, peut favoriser le développement de la formation de levures, de moisissures et de certaines bactéries inoffensives (p. ex. Lactobacillus spp.), surtout à des températures chaudes

11. Informations toxicologiques

La mélasse de betterave sucrière n'est pas toxique

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) 1907/2006

Mélasse de betterave

Date de révision 16.01.2017

La mélasse est un aliment pour animaux et n'entre donc pas dans le champ d'application de la législation sur les produits chimiques.

12. Informations relatives à l'environnement

- On ne dispose pas de données quantitatives sur l'effet écologique de cette substance.
 - WGK 0 (Wassergefährdungsklasse = classe de pollution des eaux)
-

13. Considérations relatives à l'élimination

Les petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères. De plus grandes quantités doivent être éliminées ou conformément à la réglementation locale.

14. Informations relatives au transport

Non soumis à la réglementation en matière de transport

15. Informations réglementaires

- Sugar beet molasses is not classified as hazardous - -
 - Regulation 1907/2006 (REACH)
-

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos meilleures connaissances au moment de la révision. Les informations fournies doivent être des points de référence pour une manipulation sûre du produit spécifié dans la présente fiche de données de sécurité en ce qui concerne le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des données importantes pour la sécurité et ne remplace aucune information ou produit spécification.